

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 4369 LUNDI 31 OCTOBRE 2022

JUSTICE

Rentrée judiciaire de la Cour constitutionnelle



Félix Tshisekedi posant avec les membres de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle a effectué, le 29 octobre, au Palais du peuple, sa rentrée judiciaire pour l'exercice 2022-2023 et ce, conformément à l'article 100 de son règlement d'ordre intérieur. C'était en présence du président de la République, Félix Tshisekedi, qui a tenu à marquer son soutien à l'émergence d'une justice pour tous, respectant les droits et libertés des citoyens.

L'agencement de la cérémonie a répondu à la procédure réglementaire avec notamment une allocution du bâtonnier national au nom des avocats, une mercuriale du procureur général près cette Haute Cour, et un discours doctrinal lu par son président, Dieudonné Kamuketa Badinbanga.

Page 2

FIDH

Le Congolais Jean-Claude Katende élu vice-président



Jean Claude Katende.JPG

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) s'est réjouie de l'élection de son président, Me Jean-Claude Katende, au poste de vice-président de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH).

Cette élection a eu lieu lors du

41e congrès de cette prestigieuse organisation mondiale organisé à Paris, en France, du 24 au 27 octobre. Basée en RDC depuis 1991, l'Asadho a toujours servi la cause des droits humains dans le pays, en Afrique et ailleurs.

Page 2

FESTIVAL

Rumba parade engagé à préserver l'identité culturelle du Kongo central

Nouvelle étape de son périple national après Bukavu en octobre 2021, l'événement a tenu sa dixième édition jusqu'au 30 octobre, au Kongo central, avec des groupes de musique moderne et traditionnelle au Collège Ntetembwa et au village Manzi à Nsanda.

Comme d'ordinaire, la rumba et l'élégance, traduites à travers la sape, sont allées de paire. Et parmi les représentants de la sape de Kinshasa qui ont performé avec les sapeurs de Matadi, ont figuré les sapeurs Kaditoza et Six Smalto.

Page 4



Les sapeurs prêts à l'embarquement pour performer à Rumba parade/Adiac

ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Deux radios suspendues à Lodja

Page 3

ÉDITORIAL

Exercice

Pour ne pas laisser un de ses membres s'enfoncer dans la crise politique, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale- CEEAC- a réuni le 25 octobre, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), un sommet extraordinaire consacré à la situation au Tchad. En présence du président de la transition, Mahamat Idriss Déby Itno, dont c'était la première sortie officielle hors de son pays après la tenue du dialogue inter-tchadien ayant prolongé pour deux ans son nouvel exercice du pouvoir acquis à la suite de la disparition, en avril 2021, du maréchal Idriss Déby Itno, son père.

Le communiqué publié au sortir des assises de Kinshasa exhorte à soutenir le processus de transition en cours au Tchad et les autorités à le mener à son terme dans un esprit de rassemblement. Cela signifie que les Tchadiens devront aller au-delà des conclusions du dialogue inclusif, en explorant toutes les opportunités susceptibles d'offrir plus de chance au retour définitif de la paix dans leur pays. N'Djamena est ainsi tenu de s'abstenir de tout recours à la force brutale comme cela s'était vu le 20 octobre, lorsque les manifestations contre les conclusions du dialogue se sont soldées par la mort des dizaines de personnes et de centaines de blessés.

La CEEAC prône l'apaisement au Tchad à juste titre, d'autant plus qu'exposée à d'immenses défis sécuritaires, la sous-région devra en même temps se préoccuper de la façon dont se dérouleront les processus électoraux au sein de ses Etats-membres. Au plan sécuritaire, la RDC et le Rwanda ne sont pas toujours parvenus à établir une relation de confiance comme ce fut le cas au tout début du mandat du président Félix Tshisekedi, en 2019. Les deux pays s'accusent mutuellement de soutenir des groupes rebelles opérant à leurs frontières communes. De son côté, la République centrafricaine est entrée dans une phase délicate de révision ou non de la Constitution en vigueur, avec des tensions prévisibles entre les parties en présence.

En confiant à Félix Tshisekedi, président en exercice de la CEEAC, la facilitation du dialogue entre les acteurs tchadiens, les dirigeants de la sous-région espèrent voir leur instrument d'intégration œuvrer comme une force de dissuasion capable d'infléchir les positions porteuses de bellicisme à l'intérieur de ses Etats. Un travail difficile qui devra associer à la volonté commune les engagements individuels de la part de ceux et celles qui détiennent une parcelle de responsabilité à quelque niveau que ce soit. A l'évidence et pour revenir au Tchad, le gouvernement en place a l'obligation de rassembler.

Le Courrier de Kinshasa

FIDH

Le Congolais Jean-Claude Katende élu vice-président

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) s'est réjouie de l'élection de son président, Me Jean-Claude Katende, au poste de vice-président de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Cette élection a eu lieu lors du 41^e congrès de cette prestigieuse organisation mondiale organisé à Paris, en France, du 24 au 27 octobre.



Me Jean-Claude Katende

L'Asadho, basée en République démocratique du Congo (RDC) depuis 1991, a toujours servi la cause des droits humains dans le pays, en Afrique et ailleurs. Elle a profité de l'élection de son président à la vice-présidence du FIDH pour remercier tous ceux qui ont soutenu sa candidature en ont plaçant leur confiance en lui. Ce mandat est de deux ans, une fois renouvelable.

Dans ses premières réactions après cette élection, Jean-Claude Katende a dit placer son mandat sous le signe de la lutte pour la

promotion et la défense des droits humains à travers le monde, avec un accent particulier pour la RDC. « *Mon mandat va être inscrit dans le cadre des activités de promotion et de protection des droits de l'homme de la FIDH. Je vais m'occuper, avec les autres collègues, de toutes les questions des droits de l'homme à travers le monde mais avec un œil particulier sur l'Afrique et la RDC* », a-t-il déclaré. Il a promis de porter, durant ce mandat, les dossiers les plus importants sur les droits de l'homme dans le conti-

ment. Me Jean-Claude Katende, avocat au barreau près la Cour d'appel de Lubumbashi, dans le Haut-Katanga, et président de l'Asadho, est le troisième Congolais à accéder à ce poste, après Dismas Kitenge, du groupe Lotus, et Paul Nsapu, de la Ligue des électeurs.

Signalons que la FIDH est une organisation non gouvernementale de défense des droits humains créée en 1922. Elle regroupe 192 organisations nationales de défense des droits humains dans 117 pays.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé
Ngonu /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo
Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Deux radios suspendues à Lodja

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a exprimé sa stupéfaction, après la suspension de Radiotélévision Losanganya (RTL) et de Radio-télé Grand Tam-tam Sankuru (RTGTS), stations privées de radio émettant à Lodja, dans la province de Sankuru.

La RTL et la RTGTS appartiennent respectivement, selon Olpa, à deux élus de Lodja, notamment Lambert Mende Omalanga et Jean-Charles Okoto Lolakombe. Elles ont été suspendues le 25 octobre par l'administrateur du territoire de Lodja, Bono Emakitshi, lors d'une réunion de sécurité. « Il accuse ces médias de manque d'éthique et de déontologie journalistique, de menace d'attentat réciproque et d'incitation à la haine », a indiqué l'Olpa dans son communiqué du 27 octobre.



Albert Cinyabuguma

Il indique, par ailleurs, que ces accusations sont consécutives à la diffusion des émissions spéciales au cours desquelles les journalistes se sont livrés à des invectives peu après la diffusion, le 24 octobre, d'une conférence de presse de Jean-Charles Okoto sur RTGTS. « Ce dernier a évoqué le conflit qui l'oppose à Lambert Mende, qu'il a traité de non originaire de Lodja », a expliqué cette association. L'Olpa a ajouté que le responsable local du parti politique Convention des Congolais unis, proche de Lambert Mende, Joseph Omba Nyamulolo, a lui aussi été invité à une émission spéciale sur RTL animée par Léon Pamodima, pour démentir les propos tenus par Jean-Charles Okoto. Déplorant la suspension de ces deux médias à durée indéterminée, l'Olpa appelle, néanmoins, les journalistes de cette cité à plus de res-



Lambert Mende et Jean-Charles Okoto

ponsabilité dans l'exercice de leur métier. Les sièges de ces radios, précisons-le, ont été assiégés par la police, le 26 octobre, pour faire respecter la décision de suspension de l'administrateur du territoire prise au cours de la réunion de sécurité qui n'a duré que quinze minutes.

Un journaliste agressé à Bukavu

Olpa exige, en outre, une enquête après l'agression brutale d'Albert Cinyabuguma, directeur de Radio

communautaire Kalinga (RCK), station émettant à Idjwi, territoire situé à 50 km de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu. Selon lui, le journaliste a été pris à partie, le 24 octobre vers 20h (heure locale), à la résidence de Mwami Ntambuka, à Bukavu, par un groupe de jeunes de la chefferie Ntambuka. « C'était au moment où le journaliste tentait de rencontrer le chef Ntambuka. Ses assaillants l'ont accusé de diffuser régulièrement sur les antennes

de RCK des informations sur une mauvaise gouvernance de la chefferie Ntambuka ainsi que de soutenir ouvertement les actions du député national élu de la circonscription électorale d'Idjwi, Prosper Akili Miruho », a expliqué Olpa.

Notant que le journaliste s'en était sorti avec des lésions corporelles et qu'il s'était rendu dans un centre de santé pour des soins appropriés, Olpa, qui a condamné cette agression injustifiée d'un journaliste, a estimé que ceci constitue une atteinte à la liberté de la presse garantie par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme. Il appelle, par conséquent, à une enquête sérieuse pour que les auteurs de cette agression soient sanctionnés conformément à la loi.

Lucien Dianzenza

JUSTICE

Rentrée judiciaire de la Cour constitutionnelle

La Cour constitutionnelle a effectué, le 29 octobre, sa rentrée judiciaire pour l'exercice 2022-2023 et ce, conformément à l'article 100 de son règlement d'ordre intérieur. C'était en présence du président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a tenu à marquer par ce fait son soutien à l'émergence d'une justice pour tous, respectant les droits et libertés des citoyens.

L'agencement de la cérémonie a répondu à la procédure réglementaire avec notamment une allocution du bâtonnier national, au nom des avocats, une mercuriale du procureur général près cette Haute Cour, Mukolo Nkokeshu, et un discours doctrinal lu par son président, Dieudonné Kamuketa Badinbanga. Il a planché, dans son intervention purement académique, sur la « contribution de la Cour constitutionnelle à la consolidation du constitutionalisme en République démocratique du Congo ». La République Démocratique du Congo, a-t-il précisé, « n'est pas à sa première expérience du modèle concentré de la justice constitutionnelle. Elle s'est inscrite, dès son accession à l'indépendance, dans la droite ligne de ce système, en at-



Félix Tshisekedi posant avec les membres de la Cour constitutionnelle

tribuant l'exclusivité du contrôle de constitutionnalité à la Cour constitutionnelle instituée par la Loi fondamentale ».

Il a, par ailleurs, rappelé le rôle crucial que veut continuer à jouer la Cour constitutionnelle dont il a la charge de diriger, dans

l'édification de l'Etat de droit prôné par le chef de l'Etat, magistrat suprême, à savoir « consacrer la suprématie de la Constitution, la protection et la promotion des droits de l'Homme ».

Auparavant, le procureur général près cette Haute

Cour, JP. Mukolo Nkokeshu, dans sa mercuriale, a plaidé pour la suppression de l'amendement apporté à l'article 149 de la Constitution par la loi n°11002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du

Congo du 18 février 2006. Il a été précédé par le bâtonnier national, Shebele Makoba Michel, qui a planché sur la problématique récurrente de l'exception d'inconstitutionnalité dirigée contre les actes de procédure judiciaire.

Instituée par la Constitution du 18 février 2006 et mise en service suite à l'éclatement de la Cour suprême de justice en 2015, la Cour constitutionnelle règle les différends concernant les élections présidentielles ou parlementaires, ainsi que les référendums. Les appels concernant la constitutionnalité de lois ou de règlements peuvent également être déférés à la Cour. Les jugements de cette Haute juridiction du pays sont sans appel et sont exécutés immédiatement.

Alain Diasso

FESTIVAL

Rumba parade engagé à préserver l'identité culturelle du Kongo central

Nouvelle étape de son périple national après Bukavu en octobre 2021, l'événement a tenu sa dixième édition au Kongo central, du 28 au 30 octobre, avec des groupes de musique moderne et traditionnelle au Collège Ntetemba et au village Manzi à Nsanda.

En tête de la délégation partie de Kinshasa le 27 octobre à midi, Brain Tshibanda veille personnellement sur le grain. C'est donc sous la supervision directe du directeur adjoint du Centre Wallonie-Bruxelles (CWB) que l'orchestre R Liziba et le Ballet Longo ont embarqué dans le second bus mis à disposition par l'Office national du tourisme (ONT) pour l'occasion. Le premier des deux avait à son bord les sapeurs.

Les deux formations musicales, ambassadrices de Kinshasa, ont réalisé le voyage dans une ambiance bon enfant ponctué par trois escales avant de débarquer à Matadi aux alentours de minuit. « **Le Courrier de Kinshasa** » tient de Brain Tshibanda que ces arrêts étaient tous inscrits dans la feuille de route du périple. « *Sur le chemin, nous avons embarqué tous les artistes du Kongo central à l'affiche de Rumba parade* ». La première halte, Kisantu, a permis la montée à bord du premier bus des musiciens de Tout puissant Zembe Zembe. Ce groupe composé en

grande majorité d'artistes d'un certain âge, a informé le directeur adjoint du CWB, « *est le plus vieil orchestre de la province né à la même époque que Zaïko Langa Langa* ». Et de renchérir : « *Ils font partie de la deuxième génération de la musique congolaise moderne* ».

Ensuite, c'était au tour de l'orchestre Etoile Musica de Mbanza Ngungu de se joindre aux Kinois. Le parcours s'est poursuivi sans encombre jusqu'à la dernière halte, Kimpese. Là ont embarqué les musiciens d'IBG, puis le cap a été mis sur Matadi, la destination finale.

A Matadi même, sept groupes se sont joints aux arrivants à Emergence Kongo, le centre culturel abritant le village du festival. Parmi ces orchestres locaux, sont répertoriés six de musique moderne et un traditionnel, à savoir Tour Eiffel, Crystal Palace, Lisungi Music, Amis Zaïko, Owele et Rangers ainsi que le Ballet Musieni. Surprise Bandinga, un orchestre de Boma, a rejoint la grande équipe rassemblée à Matadi le 28

octobre matin pour participer à cette grande fête de la rumba qui devait débiter en soirée. Musique moderne et traditionnelle

La participation des groupes traditionnels, a soutenu Brain Tshibanda, s'inscrit dans « *la pensée légitime de faire le mixage entre tradition et modernité* ». Ainsi, a-t-il expliqué : « *Hormis le Ballet Longo, nous avons travaillé avec un ballet traditionnel du village Manzi, à Nsanda, et un autre de Matadi. Notre vœu, c'est que les jeunes de la contrée retrouvent leur identité culturelle* ». Cela tient au constat que, a-t-il soutenu, « *dans les villages, en commençant par les chefs coutumiers, l'identité culturelle se perd et les traditions disparaissent. L'on observe que les chefs coutumiers n'arborent plus leurs prestigieux vêtements traditionnels, leur préférant des tenues modernes. Pis encore, bien de valeurs sont de plus en plus rejetées. Dès lors, le lingala est beaucoup plus parlé que le kikongo qui tend*



à disparaître, c'est juste absurde d'en arriver là ! ».

La grande consternation du directeur adjoint du CWB c'est que « *plusieurs us et coutumes qui font l'identité des contrées locales tendent à être délaissées au profit de nouveaux jugés plus attrayants, parce que modernes* ». Il a, à ce sujet, relevé « *la forte motivation de ressusciter ces valeurs traditionnelles auprès des jeunes et surtout des villages* ». Il a renchéri à ce propos : « *Nous sommes conscients que nous devons lutter pour ne pas totalement perdre ces différents savoirs et façons de faire qui font l'identité de ces peuples. C'est à cela que Rumba parade s'est investi*

pour cette édition de Matadi ».

Et, revenant sur la participation des sapeurs, Brain Tshibanda a souligné : « *Aux acteurs des deux tendances musicales, moderne et traditionnelle, nous avons joint les sapeurs* ». Vu que, a-t-il soutenu, « *la promotion de nos valeurs à travers la rumba nous donne aussi l'occasion de faire un clin d'œil à la sape. Car, comme d'ordinaire, la rumba et l'élégance, traduites à travers la sape, vont toujours de pair. Nous avons avec nous Kadi-toza et Six Smalto parmi les représentants de la sape de Kinshasa qui vont performer avec les sapeurs de Matadi* ».

Nioni Masela



Les sapeurs prêts à l'embarquement pour performer à Rumba parade/Adiac

**UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT**

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



COOPÉRATION,

Le Congo et l'UE conjuguent les efforts pour la sécurité maritime

Le secrétariat permanent du Comité interministériel de l'Action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales a eu une séance de travail avec une délégation d'experts de l'Union européenne (UE), pour ajuster l'effort de coopération et augmenter l'interopérabilité entre les marines présentes dans les eaux maritimes du Congo et dans le golfe de Guinée.

« Notre démarche vise à comprendre le fonctionnement des marines des différents pays, leurs difficultés en termes de surveillance maritime et comment apporter notre contribution pour plus d'efficacité au sein de ces Etats », a expliqué l'expert en sécurité maritime et consultant, Thierry Houlette, faisant partie de la délégation conduite par le chargé d'affaires de l'UE au Congo, Torben Nilsson.

Pour sa part, le directeur de cabinet du secrétariat permanent du Comité interministériel de l'action de l'Etat en mer et dans les eaux continentales, Jean Claude Boukono, a souligné que plusieurs menaces sont observées en mer : pollution, pêche illégale non autorisée, non réglementée avec toutes ses incidences économiques, immigration clandestine. Pour cela, il a souhaité que l'axe de coopération avec l'UE soit orienté vers la formation, la sécurité et la sûreté en



termes d'équipements sécuritaires.

Eclairant les experts de l'UE sur la politique et les stratégies menées par le Congo, en matière de sécurité maritime et sur les actions opérationnelles des ministères affiliés, Jean Claude Boukono a mis

en avant les instruments juridiques dont le code maritime promulgué en 1963, ainsi que le développement du nouveau système maritime au début des années 1980, ayant permis au pays de jouer un rôle prépondérant dans la sous-région. Aussi, le Congo a initié la mise

en place de l'Organisation maritime de l'Afrique de l'Ouest et du centre, a mis en orbite le Mémorandum d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat du port en Afrique de l'Ouest et du centre, essentiel à la sûreté et à la sécurité maritime, dont le Congo a assuré la pré-

sidence pendant plusieurs années. Le pays s'est également impliqué dans la régionalisation de l'Académie maritime d'Abidjan ainsi que le Centre régional pour la sécurité maritime en Afrique centrale qu'il abrite.

Il convient de rappeler que la mission des experts de l'UE sur la sécurité maritime du golfe de Guinée a été menée en terre congolaise, du 25 au 27 octobre, en vue de réaliser, au profit de l'UE, une étude qui fait partie des mesures préparatoires à l'emploi de la facilité européenne de paix pour le soutien aux marines riveraines dans le cadre de la présence marine coordonnée. Il a été aussi question d'identifier le pays qui bénéficiera de l'appui de l'UE en matière de sécurité maritime entre quatre pays de l'Afrique centrale. La dernière mission de ces experts est prévue en novembre prochain en Angola.

Rominique Makaya

ROUTES MIGRATOIRES EUROPÉENNES

Plus de 5 000 décès depuis 2021

Au moins 5 684 décès ont été recensés sur les routes à destination et au sein de l'Europe depuis le début de l'année 2021, selon l'Agence des Nations unies pour les migrations, qui évoque un nombre croissant de décès sur les routes traversant la Méditerranée, aux frontières terrestres de l'Europe et au sein du continent.

« Ces décès continus sont un autre rappel sinistre que des voies de migration plus légales et plus sûres sont désespérément nécessaires », a déclaré Julia Black, auteur du rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sur les données du projet Migrants disparus en Europe. Au moins 2 836 décès et disparitions ont été documentés sur la route de la Méditerranée centrale depuis 2021 (au 24 octobre 2022). Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 2 262 décès enregistrés entre 2019 et 2020. Sur la route Afrique de l'Ouest-Atlantique vers les îles Canaries, 1 532 décès ont été documentés au cours de la période considérée. Il est fort probable que les données de l'année en cours soient incomplètes compte tenu des « naufrages invisibles ».

29 000 décès depuis 2014

Les taux d'identification des personnes qui meurent sur les

routes migratoires vers et au sein de l'Europe sont plus faibles que dans d'autres régions du monde, selon les données du projet Migrants disparus. Par exemple, en Méditerranée centrale, la nationalité de seulement quatre des cinquante-neuf personnes (7%) qui sont mortes au large des côtes européennes en 2021 a été établie. Ce qui signifie que l'identité des cinquante-cinq autres personnes reste probablement inconnue. Un chiffre est nettement inférieur à celui des personnes décédées au large des côtes d'Afrique du Nord lors de la traversée de la Méditerranée centrale, où 457 des 1 508 personnes (30 %) ont été enregistrées avec un pays d'origine connu. Au total, plus de 29 000 décès au cours de trajets migratoires vers l'Europe depuis 2014.

L'OIM et la criminalisation du sauvetage en mer

Ces victimes sont des ressur-

tissants de cinquante-deux pays. Face à ces données préoccupantes, l'OIM appelle les États d'Europe à prendre des mesures urgentes et concrètes pour sauver des vies et réduire le nombre de décès pendant les voyages migratoires. « Les États doivent faire respecter le droit à la vie de toutes les personnes en empêchant de nouveaux décès et disparitions », invite l'OIM. Ces Etats sont appelés notamment à prioriser la recherche et le sauvetage sur terre et en mer, et à mettre fin à la criminalisation des acteurs non gouvernementaux. « Enfin, pour mettre fin aux décès de migrants, les États doivent examiner l'impact de leurs politiques migratoires afin de garantir une migration sûre et de réduire au minimum tout risque de décès ou de disparition de migrants », a conclu l'Organisation onusienne.

Noël Ndong

GÉNOCIDE DES HEREROS ET DES NAMAS

La Namibie appelle l'Allemagne à la renégociation de l'accord

La Namibie a annoncé avoir adressé à l'Allemagne une demande de renégociation de l'accord de 2021 sur le génocide des Hereros et Namas.

En 2021, l'Allemagne a reconnu avoir commis un génocide en Namibie à l'époque coloniale et a promis plus d'un milliard d'euros de soutien financier aux descendants des victimes. Mais le gouvernement namibien subit la pression de l'opposition, arguant que l'accord n'est pas satisfaisant. Le vice-président Nangolo Mbumba a annoncé qu'une demande de révision de l'accord avait été déposée en juillet à la suite de discussions au Parlement namibien.

Il a indiqué que des comités techniques en Namibie et en Allemagne avaient discuté de cette question et avaient recommandé des révisions à la déclaration conjointe sous la forme d'une annexe qui a été soumise au gouvernement allemand, lors d'une réunion des chefs traditionnels à Windhoek, la capitale. Il a ajouté que le gouvernement namibien attend que la partie allemande réponde à sa proposition. En Namibie, l'Allemagne a été responsable du massacre des indigènes Hereros et Namas, que de nombreux historiens considèrent comme le premier génocide du XX^e siècle. L'Allemagne annonçait, en mai 2021, sa reconnaissance du « génocide » dans le territoire d'Afrique australe qu'elle a colonisé entre 1884 et 1915, et promettait 1,1 milliard d'euros d'aide sur trente ans aux descendants des deux familles. Bonn a indiqué que l'aide serait versée sur une « base volontaire » et que l'accord ne pouvait être assimilé à une « compensation ». De nombreux Namubiens ont rejeté l'accord, arguant que les descendants de Hereros et Namas n'étaient pas suffisamment impliqués dans les négociations. Au total, entre 1904 et 1908, au moins 60 000 Hereros et environ 10 000 Namas ont été tués.

N.Nd.

COOPÉRATION FINANCIÈRE

Le Congo s'associe à Emcrédit pour redynamiser la BCH

Le gouvernement congolais a conclu, le 29 octobre à Brazzaville, un accord de partenariat avec la société Emirates crédit information Co Ltd (Emcrédit), une structure des Emirats arabes unis, pour redynamiser les services de la Banque congolaise de l'habitat (BCH) en vue de la rendre plus compétitive.

L'accord a été paraphé en présence du Premier ministre, chef du gouvernement, Anatole Colinet Makosso. Il comporte trois volets essentiels. Le premier, selon le directeur général de la BCH, Oscar Ephraïm Ngolé, porte sur la mise en place, à court terme, d'une filiale digitale de la BCH en vue de l'adapter à l'évolution du temps.

« Au départ, il s'agissait de créer une filiale de la BCH qui devrait être totalement digitale, mais cela n'est plus possible pour des raisons réglementaires. Il est question maintenant d'étoffer l'offre digitale de la BCH, en vue de se démarquer des autres dans cet environnement concurrentiel », a indiqué Oscar Ephraïm Ngolé.

Le deuxième volet prévoit aussi de négocier une ligne de financement conséquente qui permettrait à la BCH de financer des projets sur l'habitat. Une



Les ministres Jean Jacques Bouya (au centre) et Ludovic Ngatsé (à droite) signant l'accord avec le directeur général de Emcrédit/Adiac. L'ambition nourrie par cet établissement bancaire, conformément à sa vision initiale, dont l'un des objectifs fondamentaux consistait à faciliter aux Congolais à faible revenu l'accès à un habitat décent. Le troisième volet de cet accord porte sur les discussions à mener entre les deux parties de-

«...Notre vision est de se démarquer des autres afin de rendre notre banque compétitive, dans un environnement concurrentiel dominé par onze banques en présence, pour une population de cinq millions d'habitants »

ment compétitif sur l'échiquier national et international.

« Une fois cet accord mis en œuvre, cela changera vraisemblablement l'image et la perception que les gens ont de la BCH aujourd'hui. Notre vision est de se démarquer des autres afin de rendre notre banque compétitive, dans un environnement concurrentiel dominé par onze banques en présence, pour une population de cinq millions d'habitants », a renchéri Oscar Ephraïm Ngolé.

Cet accord a été signé, côté congolais, par le ministre d'Etat, de l'Aménagement de territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, Jean Jacques Bouya, et son collègue en charge du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, Ludovic Ngatsé, avec le directeur général de la société Emcrédit, Ali Ibrahim Mohamed Ismail.

Firmin Oyé

PARTENARIAT UE-CONGO: LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

« We see Africa » en faveur des jeunes congolais

La délégation de l'Union européenne (UE) en République du Congo a lancé, le 28 octobre à Brazzaville, l'édition congolaise de la campagne de communication dénommée « We see Africa », visant à célébrer l'impact positif du partenariat unique entre l'Afrique et l'UE, partenaire de longue date du continent africain qui regorge d'idées et d'ambitions capables de changer le monde.



L'ambassadeur de l'UE au Congo, Giacomo Durrazzo (au centre), lors de la conférence de lancement de la campagne 'Service com UE'

« En République du Congo et aux côtés de nos partenaires (autorités congolaises, Etats membres, représentants de la société civile et du secteur privé, organisations bilatérales, médias), nous tissons ce lien depuis près de 60 ans maintenant. Ensemble, nous sommes engagés pour la diversification de l'économie et la création d'emplois, la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les changements climatiques, la promotion des droits humains, de l'Etat de droit et le soutien à la société civile », a

indiqué l'ambassadeur de l'UE au Congo, Giacomo Durrazzo. La campagne « We see Africa » cible essentiellement la jeunesse considérée comme la couche la plus importante, capable de contribuer à relever les défis liés à l'amélioration du cadre de vie de la population et de la préservation de l'environnement.

Selon le diplomate de l'UE, cette campagne constitue à ce titre une approche innovante dans la manière que son institution veut illustrer la force, la richesse et la diversité de ce partenariat, en particulier à l'en-

droit de la jeunesse congolaise placée au cœur de ses actions. A travers « We see Africa », l'UE veut rapprocher la jeunesse congolaise dans ses projets et continuer à tisser avec elle des liens étroits et de confiance ; relier émotionnellement cette jeunesse à l'impact positif du partenariat grâce à une campagne qui met en lumière des personnes à l'origine du changement en Afrique et qui ont le potentiel d'inspirer les jeunes africains, les Congolais en particulier.

Au Congo, a précisé le chef de la délégation de l'UE, la campagne suit le parcours d'une héroïne,

Esther Nkoussou, assistante de recherche au camp de Mondika, au cœur du Parc national de Nouabalé-Ndoki dont l'organisation non gouvernementale Wildlife Conservation Society assure la gestion. Celle-ci s'attèle, souligne le diplomate, à protéger les gorilles indigènes de la région et travaille à inverser le changement climatique.

« Quotidiennement, Esther marche jusqu'à huit heures par jour pour collecter des données sur les trois groupes de gorilles de la forêt de Mondika, afin d'alimenter une base de données vieille de vingt ans, sur les mœurs et l'évolution des gorilles », a rapporté l'ambassadeur Giacomo Durrazzo, lors de la conférence de presse de lancement de la campagne.

Pour mettre en lumière le parcours d'Esther, une campagne publicitaire a été lancée à Brazzaville en différents endroits stratégiques où elle s'affiche sur de grands panneaux en français et en lingala, ainsi qu'à la télé et à la radio à travers des spots publicitaires.

Afin d'être en phase avec les

nouvelles générations, l'UE mise également sur une campagne sur les réseaux sociaux en sollicitant deux influenceuses emblématiques de la sphère culturelle congolaise, à savoir les chanteuses Jessy B 242 et Nestelia Forest. Ces deux influenceuses comptabilisant à elles seules plus de 91,6K followers.

Ces deux jeunes femmes sont, par ailleurs, très engagées dans la lutte pour le respect du droit des femmes et la promotion du leadership féminin à travers le collectif Tosala. Un combat que mène également l'UE à travers le soutien à des organisations de la société civile engagées dans ce domaine.

« L'audience dont bénéficient ces deux jeunes influenceuses, leur dynamisme et leur éclectisme sont un atout pour amplifier notre campagne « We see Africa » ainsi que les messages qu'elle véhicule et que nous voulons porter le plus loin possible durant les trois mois de son déploiement », a conclu l'ambassadeur de l'UE.

Guy-Gervais Kitina

APPEL DU GÉNÉRAL DE GAULLE À BRAZZAVILLE

Belinda Ayessa préside le 82^e anniversaire à Verquin

Sous la présidence de Belinda Ayessa, directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-De-Brazza, s'est tenue, le 27 octobre au cimetière de Verquin, devant la stèle dédiée au sacrifice des soldats africains et représentant le général De Gaulle passant en revue les troupes africaines à Brazzaville en 1940, la cérémonie mémorielle marquant le «82^e anniversaire de l'appel du général de Gaulle à Brazzaville».

Pour commémorer la journée, le maire de Verquin, Thierry Tassez, s'est entouré d'hôtes de marque parmi lesquels les autorités françaises, portugaises et congolaises représentées par Jean-Félix Mokiémo, ministre conseiller de l'ambassade du Congo en France. Au perpétuel questionnement « Pourquoi la stèle et pourquoi à Verquin ? », le maire demeure constant : « La réponse ne change jamais ». Et de se justifier : « Nous avons, en tant que municipalité, notre feuille de route ». Il a précisé que celle-ci a pour base plus de liberté, plus d'égalité, plus de fraternité, en y ajoutant la bataille de la solidarité et celle de la laïcité. « C'est une feuille de route républicaine claire, incluant, évidemment, le devoir de mémoire ou plutôt, ici, le travail de mémoire », a précisé le maire.

Thierry Tassez s'est insurgé face à l'oubli historique de l'appel de Brazzaville, en comparaison de celui du 18 juin à partir de Londres. Et pourtant, du temps de l'Empire colonial, c'est de Brazzaville que le général De Gaulle avait pu lancer son offensive permettant de commencer à combattre les troupes nazies.

Pour ceux qui ont un peu travaillé sur l'histoire, ils savent que



Verquin, 82^e anniversaire de l'appel du général de Gaulle à Brazzaville./Vanessa NG

Brazzaville c'est également le « serment de Koufra » avec le colonel Leclerc et ses troupes, promettant de ne déposer les armes qu'après la libération de Strasbourg. C'est la prière du parachutiste André Zirnheld et enfin, c'est la première école des sous-officiers et officiers de la France libre avec Brazzaville, capitale de la France libre durant deux ans. Et puis d'évoquer le souvenir de tout ce sang africain qui, à l'époque,

était du sang français ayant coulé « pour qu'aujourd'hui nous puissions être libres ».

Dans son allocution, un rappel pour confier que, durant son mandat, il travaille en adéquation avec son équipe municipale en vue de réitérer l'esprit de liberté de l'appel du 27 octobre 1940 afin de ne pas oublier. C'est à ce titre qu'il avait conduit une délégation à laquelle s'était rajouté Brice Arsène Mankou, pour présenter

ce travail de mémoire au chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, en juillet de l'année dernière.

Belinda Ayessa a effectué le déplacement hautement symbolique à Verquin pour percevoir à nouveau l'écho de la voix du général de Gaulle huit décennies plus tard. Très honorée de pouvoir présider cette cérémonie, elle a souligné combien la ville de Verquin s'inscrit désormais dans

le cadre de la conservation de la mémoire en ce qui concerne la tranche de l'histoire de la France et de l'Afrique du milieu du 20^e siècle.

De cette ville, l'occasion lui a été permise de rappeler les propos du président de la République Denis Sassou N'Guesso lors du 80^e anniversaire de cet appel, à savoir « Rétablir la réalité de l'épopée de la Seconde Guerre mondiale avec ce que fut la contribution de l'Afrique ».

Pour cette contribution, « au nom de la France, un certain nombre d'Africains ont payé de leur sang », a rappelé la directrice du mémorial Pierre-Savorgnan-De-Brazza. « L'impérieuse nécessité de leur rendre hommage ici est un message adressé à la France pour qu'elle prenne la réelle mesure de l'implication des soldats africains dans les luttes contre toutes les formes de domination », a-t-elle ajouté.

Concluant son propos, Belinda Ayessa a émis le vœu de voir s'intensifier l'écho du 27 octobre au point de se transformer en hymne de l'amitié entre les peuples, en l'occurrence, entre les peuples français et congolais.

Marie Alfred Ngoma



FONDATION
GOTÈNE



CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène

Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com
www.fondationgotene.com

ENERGIE ÉLECTRIQUE

Les travaux de maintenance s'imposent à la société E2C

Le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique, Émile Ouosso, a plaidé, du 26 au 27 octobre à Brazzaville, pour la dotation de la société Energie électrique du Congo (E2C) des moyens nécessaires afin d'effectuer les travaux de maintenance.

Le plaidoyer du ministre fait suite à sa descente dans les installations techniques de la société E2C. Deux jours durant, il a visité les centres techniques de Mbouono, du centre-ville, de Tsielampo, de Djiri et s'est informé sur les charges électriques ainsi que sur la possibilité d'extension du réseau. En effet, certains équipements de la société E2C sont vétustes.

« Nous avons un sentiment de satisfaction et un message d'encouragement de l'équipe E2C. La maintenance est faite et les Congolais ont le courant. Il nous revient de faire en sorte que cette maintenance soit plus poussée en dotant l'entreprise des moyens nécessaires pour faire la maintenance et améliorer les équipements. Nous avons des équipements qui datent et par leurs propres efforts, les techniciens les ont réparés, c'est déjà très bien », a indiqué le ministre Émile Ouosso.

Au cours de la visite des centres techniques, le ministre



Le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique visitant les installations Adiac

Émile Ouosso était accompagné du directeur général, Jean Bruno Adou Danga; de la présidente du Conseil d'administration de cette structure, Lydie Oboa Oworo; et de Thomas Opoko, un des directeurs de la

société E2C.

Avec les postes de 1x70 mégavolt ampère (MVA) et celui de 2x45 MVA, le poste de Tsielampo assure les liaisons de connexion électrique avec les centres de Djiri-Mindouli

et Bouono. Ce centre interconnecte aussi les villes de Pointe-Noire et Kinshasa ainsi que le barrage d'Imboulou. Par contre, le poste de Djiri qui alimente toute la partie nord de Brazzaville a une capacité

de 3x45 MVA.

Outre la vétusté des équipements, le ministre a reconnu que la société E2C est également victime des actes de vandalisme dont le vol de câbles électriques et des lampes solaires. Avec ses milliers d'abonnés, l'entreprise compte multiplier plusieurs unités de transformation sur l'ensemble du pays pour améliorer la déserte et relancer le poste de Djoué, en arrêt depuis dix ans. « Nous avons une équipe dynamique, un directeur général très entreprenant. Nous espérons poursuivre les réformes commencées en 2001, améliorer les infrastructures ou les maintenir; revoir l'investissement. Le centre de Djoué va redémarrer tout de suite. Dans les réformes en cours, il a été mis en concession. Nous souffrons d'un réseau de distribution électrique qui a quelques faiblesses en cours de correction », a expliqué le ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique.

Fortuné Ibara

LE FAIT DU JOUR

De putsch las!

Ainsi donc le capitaine Ibrahim Traoré, meneur du coup d'Etat abouti contre le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba, le 30 septembre, devient le nouveau président du Burkina Faso. A l'issue des assises nationales organisées sous son autorité, les 14 et 15 octobre, les 300 délégués présents à Ouagadougou, la capitale du pays, l'ont adoubé et investi dans ses nouvelles fonctions. A 34 ans, les statistiques le donnent plus jeune chef de l'Etat du monde.

Le pays des hommes intègres aura, en l'espace de huit mois, vu les militaires sortir de leurs casernes pour dicter leur loi, arguant de ce discours rassurant dont on use de façon magistrale chaque fois qu'il est question de justifier un changement brutal intervenu au sommet de l'Etat. Les circonstances de l'arrivée au pouvoir du jeune capitaine sont à quelques détails près identiques à celles de son prédécesseur.

Le 24 janvier 2022, quand Paul-Henri Sandaogo Damiba écourta le mandat du président Christian Marc Kaboré, la raison invoquée en était la faiblesse de l'Etat dans la lutte contre les groupes armés qui écument le territoire national et y sèment la désolation. Il lui reprocha aussi de ne pas donner suffisamment de moyens aux forces de défense et de sécurité pour assurer avec succès les missions qui leur avaient été confiées. Dans le climat de déliquescence où de source informée le pouvoir central ne contrôlerait plus que quelque 40% du territoire national, l'argument des putschistes semblait alors tout justifier.

Au bout de huit mois d'exercice, au sein des forces de défense même, les violons ne se sont pas accordés. Accusé de rouler pour lui-même, de s'intéresser plus à défendre ses intérêts que ceux de la nation en danger, Paul-Henri Sandaogo Damiba n'a pas pu arrêter la bourrasque qui l'a em-

porté. Il aurait, semble-t-il, tenté de résister à ses tombeurs en rassemblant quelques fidèles à portée de main mais pour vite se rendre compte que sa cause était entendue. La voie de la sagesse l'a emporté comme celle de l'exil. Au moins le pays est sauf !

Quand il parvint à son tour à prendre le pouvoir, le capitaine Ibrahim Traoré proclama qu'il n'avait pas l'intention de prendre la tête du pays. Les assises convoquées à la suite de son putsch censées désigner un chef de la transition « civil » ou « militaire », de sorte que lui et ses hommes s'occupent, on suppose, de ceux qui ne laissent pas les Burkinabè fermer l'œil de la nuit, les fameux groupes rebelles. Il semble que ce raisonnement n'ait pas vraiment pris car étant à l'initiative du renversement du précédent régime, la logique voudrait qu'il en assume pleinement les suites.

Un peu comme l'enseigne la sagesse : puisque vous avez jugé

bon, arguments à l'appui de vous emparer d'un trophée qui semble vous plaire, et bien, conservez-le jusqu'à ce qu'il vous revienne de juger de l'opportunité de le partager ou non.

Au fond, en dépit du soutien populaire traduit par les manifestations de rue au passage du cortège du capitaine Traoré, les milieux civils et militaires du Burkina Faso ont dû éviter de se donner la peine de lui disputer son trophée. En se disant, « à quoi bon si demain matin un autre soldat se présente pour mettre fin à l'exercice de son prédécesseur ? ».

Devrait-on peut-être pour l'heure se contenter d'observer si Ibrahim Traoré et son gouvernement travailleront au retour de l'ordre constitutionnel dans vingt-quatre mois comme le réclame la charte de la transition, et si la lutte contre les rebelles ne viendra pas perturber le relatif ordre établi à l'issue des assises nationales des 14 et 15 octobre.

Gankama N'Siah

BONNE GOUVERNANCE

La CNTR engagée à poursuivre ses missions d'enquête sur le terrain

La deuxième session ordinaire de la Commission nationale de transparence et responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR), tenue du 17 au 27 octobre à Brazzaville, a demandé, entre autres, la poursuite des missions en cours avec la mise en œuvre des recommandations déjà formulées.

« Ces missions ainsi que plusieurs autres vont se poursuivre, conformément aux recommandations et résolutions édictées par la présente session. La période concernée étant celle du mois d'octobre finissant jusqu'à la prochaine session ordinaire envisagée pour la fin du premier trimestre 2023 », a annoncé le président de la CNTR, Joseph Mana Fouafoua.

En effet, les premières enquêtes concernant la gestion du fonds covid-19 et du fonds national de solidarité ainsi que des subventions de l'Etat et autres fonds mis à la disposition des ministères des Enseignements pendant la période 2019-2021 ont révélé des opacités dans la gestion des fonds publics. Les participants ont également recommandé à la CNTR d'assurer le suivi de la production en régularisation des états et rapports financiers par tous les ministères bénéficiaires des fonds covid-19 et fonds national de solidarité ; de veiller au transfert à la Caisse congolaise d'amortis-



Les membres de la CNTR/Adiac

sement des dettes liées aux dépenses de la covid-19.

Selon le président de la CNTR, la gouvernance publique a été impactée négativement ces deux dernières années par un contexte économique et social particulier, marqué par les crises économique, financière et sanitaire. « A présent, l'économie congolaise connaît une légère embellie, alors que la crise sanitaire relève désormais du passé. Tout incite à croire qu'en matière d'administration et de gestion des finances publiques dans

notre pays, l'ordre légal doit reprendre le dessus sur les improvisations induites par les urgences liées notamment à la crise sanitaire », a martelé Joseph Mana Fouafoua.

Vers l'élaboration du plan stratégique quinquennal 2023-2027

Conformément à ses missions traditionnelles, la CNTR envisage d'élaborer, en partenariat avec les autres institutions supérieures de contrôle et sous l'égide du Programme des

Nations unies pour le développement, un plan de renforcement de la transparence, la redevabilité et la lutte contre la corruption en République du Congo. L'institution réfléchit aussi sur un plan stratégique quinquennal 2023-2027 avec l'appui des partenaires techniques et financiers au développement. Le but étant d'accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de l'enjeu 4 du plan stratégique gouvernemental visant une gestion fondée sur l'efficacité et la transparence.

Les participants à la deuxième session ordinaire ont, par ailleurs, suivi deux communications dont la note d'orientation budgétaire du président de la CNTR. La note d'orientation budgétaire rappelle, en effet, les missions de la commission, les objectifs qu'elle s'assigne pour l'année 2023 et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. « Elle précise les actions prioritaires du budget de la CNTR au titre de cet exercice. Dans cette perspective, la note

annonce qu'un plan stratégique quinquennal 2023-2027, assorti d'un programme pluriannuel d'actions prioritaires, sera élaboré. Ce plan qui découle de l'enjeu 4 du plan stratégique national 2020-2029, à savoir une gestion fondée sur l'efficacité et la transparence, nécessitera l'appui des partenaires au développement », précise le rapport synthèse des travaux.

Clôture de la session, Joseph Mana Fouafoua a informé l'assistance de l'adhésion de la CNTR au Forum des inspections générales d'Etat d'Afrique et institutions assimilées (Fige).

Le Fige est, d'après lui, un des leaders de la pensée stratégique sur le secteur public africain ; un interlocuteur privilégié concernant la vérification, le contrôle, l'audit, le conseil et les études sur le secteur public et ses relations avec la bonne gouvernance, le management public et l'obligation de rendre compte.

Parfait Wilfried Douniama

OWANDO

L'enquête sur les ménages dans sa deuxième vague

En phase opérationnelle depuis juin dernier, l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) se poursuit sur l'ensemble du territoire national. À Owando, dans le département de la Cuvette, l'opération de collecte des données auprès des ménages dans sa deuxième vague évolue positivement.

Coordonnée par l'équipe de l'Institut national de la statistique, l'enquête permettra de disposer des données conduisant à l'harmonisation des revenus des ménages ainsi que la valorisation de leur autoconsommation. En effet, dans cette opération, il s'agit également d'évaluer la valeur des biens et services couvrant les habitudes de consommation des Congolais.

Concernant cette deuxième vague, le processus de numérotation des ménages s'est fait en deux étapes en conformité avec la méthodologie, du 11 au 17 octobre, dans les grappes échantillonnées du département de la Cuvette pour le premier mois de la deuxième vague de la collecte EHCVM. La collecte, quant à elle, a débuté le 18 octobre dernier.

« La deuxième vague se passe très bien. Depuis le 11 octobre, nous étions sur les numérotations et maintenant, nous sommes actuellement sur le dénombrement en lui-même.



Les ménages sont réceptifs, ouverts... », a déclaré Nicolas Ondzouba, contrôleur EHCVM. « ... je suis quasiment sûr que d'ici à la fin de l'enquête, nous aurons des données fiables », a renchéri Loick Elongo Peya, su-

perviseur.

Notons que cette enquête a pour but de fournir les données sur les conditions de vie des ménages en vue d'orienter les décideurs et les autres acteurs au développement dans la conception, le sui-

Les enquêteurs échangeant avec un responsable de ménage/Adiac

vi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de lutte contre la pauvreté permettant de comparer les données avec d'autres pays. Plusieurs volets constituent cette enquête, à savoir le ménage, le prix et le ques-

tionnaire communautaire.

Abordant ce volet, Septine Ngabie Ndzala, chef d'équipe contrôleur à Owando, a fait savoir que celui-ci est destiné à collecter des données socio-économiques sur le quartier ou le village dans lequel des ménages sont sélectionnés pour l'enquête. « Le questionnaire communautaire résume tout ce qui concerne le quartier. Il nous permet d'avoir une vue large du quartier et de son quotidien. Il est destiné aux chefs de quartier, aux membres du bureau et aux personnes ressources. Ici, il est question pour eux de donner une réponse d'une manière globale », a-t-il notifié.

De son côté, Koka Ombongo, habitant du quartier 5, Ombouma, a estimé que l'enquête sur les conditions de vie des ménages est une bonne initiative qui permet de se faire une idée spécifique des conditions de vie des ménages congolais dans une zone donnée.

Gloria Imelda Lossele

COOPÉRATION SPORTIVE

La Russie souhaite apporter son expertise au Congo

La Russie et le Congo ont manifesté leur volonté commune d'établir une coopération dans le domaine des sports.

Gueorgui Tchepik et Hugues Ngouélondélé ont échangé, le 27 octobre, sur la coopération qui, selon le diplomate russe, n'a jamais existé, au cours d'une audience que le ministre des Sports lui a accordée.

« Lors de la commission mixte tenue à Brazzaville en fin septembre, on a signé un mémorandum d'entente pour relancer la coopération en la matière. C'était bien le moment d'échanger sur la suite qu'on pourra donner à ce document », a ex-

pliqué Gueorgui Tchepik à sa sortie d'audience.

La Russie entend appuyer le sport congolais dans les disciplines où elle est traditionnellement forte, notamment le handball, la boxe et le volleyball. L'arrivée des entraîneurs russes pourrait donner un coup de pouce dans la formation des athlètes et des cadres techniques.

« Pour le moment, nous allons initier un échange des messages entre les deux ministres en charge des Sports des deux pays.



Gueorgui Tchepik et Hugues Ngouélondélé évoquant la coopération sportive/Adiac

Ce qui pourrait nous permettre de nous entendre sur les modalités d'une coopération à relancer. Nous avons une tradition de coopération entre les deux pays, héritée de l'Union soviétique. En

matière des sports, il y avait des entraîneurs russes qui venaient au Congo. Notre ambition est de relancer la coopération pour que les entraîneurs puissent revenir. Il faut en discuter », a-t-il

souhaité.

Le diplomate russe espère une participation de la délégation de Russie, le 16 novembre, à la session du Comité international paralympique qui se tiendra à Berlin, en Allemagne.

James Golden Eloué

HUMEUR

Quand des attachés de presse brillent par la rétention des informations !

Les attachés de presse dont il est question ici sont surtout ceux qui travaillent dans des cabinets des préfets, sous-préfets, maires et administrateurs-maires. Sans langue de bois, dénonçons la rétention des informations résultant des activités menées par ces personnalités qui, à vrai dire, peut ternir leur image en ouvrant la voie à la désinformation.

Cette façon de faire des attachés de presse tend à devenir une anti-valeur qui nous handicape, car le journaliste est celui-là qui, somme toute, est à la quête de l'information à toutes les heures. Parmi ces attachés de presse, nombreux disent le contraire à leur hiérarchie quand il est question de réunir des journalistes soit pour des points de presse, soit pour des conférences, soit encore pour des descentes sur le terrain de ces personnalités. Ils choisissent des médias en fermant hermétiquement la porte à d'autres. « Le chef m'a demandé de ne prendre que deux médias », entendons-nous dire. A peine deux semaines sont passées qu'un attaché de presse a été confondu devant ses collègues journalistes par sa hiérarchie.

Les activités telles des sessions des Conseils départementaux et municipaux, la réception par des maires et administrateurs-maires des personnalités étrangères, les rencontres des préfets avec des sous-préfets et maires, etc., sont des moments où des journalistes peuvent glaner quelques informations à la source pour édifier l'opinion sur certaines questions d'intérêt public. Mais hélas ! Tous ces moments sont en train d'être transformés par des attachés de presse en des rencontres à huis clos. Après, ce sont ces mêmes attachés qui montent des communiqués qui s'écartent même de la quintessence de ce qui a été dit. Or, le reportage est par définition un fort moment qu'un journaliste lui-même est appelé à vivre.

« Nous n'avons besoin que de l'audiovisuel », clament souvent nos collègues attachés de presse, comme si la presse ne se résumerait qu'à cela. Pourtant, ils savent pertinemment que cette façon de faire est contraire à la déontologie. Le journaliste doit avoir un libre accès aux cérémonies organisées par des autorités publiques. Ces agissements commencent aussi à pénétrer dans de nombreuses directions départementales qui n'osent même pas appeler la presse à leurs activités quand il y a une nouvelle importante à rendre publique dans la localité. C'est triste !

Oui c'est aussi de la même façon que nous fustigeons le comportement de nos collègues journalistes-attachés de presse de certains ministres qui « chassent » leurs collègues journalistes lors des activités des ministres, on ne sait pour quoi. Or leur mission première est celle d'être rendus visibles des activités de l'autorité dont il est appelé à travailler à ses côtés. Alors attachés de presse, cessons avec ces agissements regrettables.

A bon entendeur, salut !

Faustin Akono

DISTINCTION

Mariusca Moukengue, prix « Prince Claus 2022 »

La slameuse congolaise Mariusca Moukengue fait partie des cent lauréats du prix « Prince Claus 2022 ». Cette distinction lui a été décernée pour son engagement auprès des jeunes à travers son projet « Slamunité ».

L'engagement social de Mariusca l'a amenée à se lancer, en 2018, dans l'aventure « Slamunité ». Un projet panafricain qui vise à faire la promotion du slam comme thérapie en milieu juvénile à travers des ateliers, des rencontres et spectacles en faveur des personnes démunies. « Slamunité », c'est aussi le souci de former plus de jeunes possibles à la pratique du slam, d'interconnecter les jeunes slameurs avec les aînés, et de faire par conséquent la promotion de la poésie urbaine. C'est donc tout naturellement, au regard des enjeux du prix Prince Claus, que Mariusca a retenu l'attention du jury à travers ce projet.

Créée en 1996, la distinction néerlandaise tient son nom de Claus von Amberg. Elle honore des personnalités et des organisations reflétant une approche contemporaine et progressive sur les thèmes de la culture et du développement. Le prix principal est de 100 000 euros et les prix additionnels de 25 000 euros. En remportant ce prix, la slameuse congolaise succède à ses compatriotes Bill Kouélany, écrivaine, plasticienne et fondatrice de l'espace culturels « Les ateliers Sahn », lauréate en 2019 ; et Sardoine Mia, artiste plasticienne et lauréate en 2021. « Je suis très heureuse d'être le récipiendaire du Prix néerlandais. Le slam est donc parmi les cent lauréats internationaux de cette année. Matondo (merci) au Prince Claus Fund pour cette noble distinction », a déclaré l'artiste, vivement émue par cette reconnaissance.

Engagée et inspirée par des figures féminines fortes, à l'instar de Michelle Obama et Kimpa Vita, Mariusca est à la fois slameuse et formatrice en cet art, comédienne et critique d'art. Elle a trouvé dans l'art sa meilleure façon de faire des suggestions, de revendiquer les droits des sans voix, de blâmer la dictature dans la pluralité de ses formes et somme toute, de clamer son idéal.



La slameuse Mariusca, lauréate du prix Prince Claus 2022 pour le Congo/DR

Sur la scène nationale et internationale, elle se distingue par ses textes incisifs et empreints d'humanisme. Son talent lui a valu, entre autres en 2018 lors de la deuxième édition des Prix Studio 210-Trophées panafricains, le prix de la « Meilleure slameuse de l'année » et Grand prix slam, lors de la cinquième édition du même événement, etc.

Cette année, Mariusca a relevé le pari d'initier et d'organiser, pour la première fois, un festival panafricain de slam au Congo dénommé « Slamouv ». L'événement

qui tend à se pérenniser se veut un porte-étendard de la poésie urbaine et des poètes slameurs du Congo et d'ailleurs. A ce jour, l'artiste compte plusieurs titres dans sa discographie : « Poésie déesse », « Slamourail », « Cléomatre », « Le monde est africain », « Slamotema », « Cimetière hydraulique », « Mwana mbanda » en featuring avec Spirita Nanda... Depuis 2021, elle est membre du collectif Tosala qui milite contre les violences faites aux femmes.

Merveille Atipo

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUABI

Le collège intersyndical exige la signature d'un nouvel accord

Le protocole d'accord signé avec le gouvernement, le 1^{er} août 2019, est arrivé à terme avec un reliquat. Le collège intersyndical de l'université Marien-Ngouabi en exige le renouvellement.

La déclaration du collège intersyndical, rendue publique le 28 octobre à Brazzaville, à l'issue d'une réunion ayant permis à la structure de faire le point des problèmes liés à la rentrée académique 2022-2023, recommande « la signature, dans les plus brefs délais, du deuxième protocole d'accord, gage de paix sociale à l'Université Marien-Ngouabi, conformément au relevé de conclusions signé avec le gouvernement, le 21 septembre 2021, sous l'autorité du Premier ministre ».

D'autres exigences concernent l'apurement du reliquat du premier protocole d'accord du 1^{er} août 2019 ; l'arrêt du partenariat avec la direction générale des affaires sociales et des œuvres universitaires dans le processus



L'intersyndicale fait connaître ses revendications/DR

des visites médicales initiales afin d'améliorer les recettes internes de l'Université Marien-Ngouabi.

L'intersyndicale fustige le non-décaissement du budget de fonctionnement de l'université au Trésor public de

janvier à septembre 2022 ; le non-respect de la concomitance de paiement des salaires des agents de l'université avec

ceux de la Fonction publique; la lenteur du gouvernement dans le processus de signature du deuxième protocole d'accord soumis par l'intersyndicale depuis sept mois...

Néanmoins, la structure syndicale a félicité l'ensemble des travailleurs de l'université pour le respect de la paix sociale. « Le collège intersyndical se réserve le droit de faire usage de ses mécanismes habituels au cas où ces doléances ne seraient pas prises en compte », a déclaré le porte-parole du collège intersyndical, Célestin Désiré Niama, donnant lecture de la déclaration sanctionnant la réunion ayant permis à la structure de faire le point des problèmes liés à la rentrée académique 2022-2023.

Rominique Makaya

MALADIES INFECTIEUSES

La contrepartie congolaise attendue pour accélérer la lutte

La présidente du Comité de coordination nationale (CCN) Congo, Esmo Valerie Maba Moukassa, a demandé, le 28 octobre à Brazzaville, aux autorités congolaises de prendre leurs engagements pour la contrepartie financière afin de lutter contre les maladies infectieuses (VIH / sida, tuberculose et paludisme), financées par le Fonds mondial.



Les membres du CCN/Adiac

La présidente du CCN Congo a formulé sa demande lors de la réunion de restitution de la mission effectuée par l'équipe pays de cette organisation internationale à Pointe-Noire et Brazzaville. Esmo Valerie Maba Moukassa a expliqué que la mission du Fonds mondial a permis de jauger le niveau de mise en œuvre des priorités inscrites dans les feuilles de route.

Les résultats de la mission ont été présentés par le gestionnaire du portefeuille du Fonds mondial, Lionel Caruana, et son équipe; L'objectif est de mettre en œuvre des dons au Congo pour lutter contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que pour préparer le prochain cycle de financement.

En effet, Lionel Caruana a indiqué que le constat sur le terrain a montré des améliorations mais qui ne demandent pas de cacher l'ampleur de la maladie. « En dix ans, les résultats de lutte contre le VIH et la tuberculose sont en baisse. Ces résultats sont même en train de devenir pire qu'il y a dix ans. Si

nous ne réagissons pas vite de manière collective, on peut perdre le combat contre ces maladies », a-t-il souligné.

Par ailleurs, il a assuré que le Fonds mondial se mobilise au côté du Congo pour travailler ensemble afin de rebâtir ce combat. La collaboration se fait également avec tous les partenaires des Nations unies ainsi qu'avec l'organisation non gouvernementale Catholic reliefs services.

Le Fonds mondial, a-t-il poursuivi, réalise des actions pour chaque maladie, à l'exemple de la malaria financée par la campagne de masse à Pointe-Noire. Quant aux deux autres maladies, le VIH/sida et la tuberculose, le Fonds mondial fournit des médicaments en mettant la population sous traitement après un test de dépistage. Il a signalé que la subvention actuelle qui couvre la période de 2021 à 2023 est estimée à 75 millions d'euros. Ce montant contient également des Fonds destinés à la lutte contre la covid-19, notamment 18 millions pour le renforcement du

système de santé en plus des fonds destinés à la lutte contre ces maladies. Signalons qu'il sera décidé à Genève, en Suisse, les montants des allocations pour chaque pays dans trois semaines.

Selon Lionel Caruana, il y a eu une conférence de reconstitution des ressources qui a mobilisé 14 milliards de dollars qui seront repartis dans chaque pays. La répartition de cette enveloppe obéit aux critères de l'atteinte des résultats, l'absorption des fonds et le co-financement qui consiste à regarder la contrepartie financière du gouvernement congolais. « Les autorités congolaises ont été mobilisées pour faire le plaidoyer. Elles nous ont assuré qu'elles rempliront leur obligation de cofinancement », a-t-il déclaré.

Notons que les résultats de la première mission étaient en baisse et les conséquences seraient sur les services rendus à la population et un risque de l'allocation du Congo pour le nouveau modèle de financement 4.

Lydie Gisèle Oko

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Construction en vue d'une université à Pointe-Noire

Le Conseil des ministres du 28 octobre, à Brazzaville, a examiné et adopté le projet de loi portant création de l'université de Pointe-Noire, deuxième ville du Congo.

Le gouvernement convient que le projet de loi portant création de l'université de Pointe-Noire s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités d'offre de formation, fondée sur la mise en place des structures de formation permettant de favoriser l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et compétences, en adéquation avec les besoins du développement et les emplois disponibles ou potentiels.

Ce projet est, en outre, justifié par plusieurs raisons dont la plus essentielle est le rapprochement des étudiants des lieux d'apprentissage. En effet, au regard de l'expansion démographique, les deux universités que possède le Congo (Universités Marien-Ngouabi et Denis-Sassou-N'Guesso), situées à Brazzaville, ne peuvent plus accueillir tous les étudiants.

De plus, il a été fait un constat général selon lequel de nombreux étudiants qui n'ont pas de soutiens à Brazzaville ont des difficultés pour se loger, parce que non seulement les résidences universitaires sont insuffisantes mais également, la bourse étant irrégulière ne leur permet pas de payer normalement leurs logements à la cité.

Tous ces aspects réunis impactent négativement sur la vie estudiantine et constituent, entre autres, les causes des échecs. De la même manière, les pouvoirs publics se doivent de murir l'idée de construire des universités ou écoles supérieures dans quelques départements du Congo, afin de désengorger les deux principales universités, mais aussi de permettre aux étudiants d'être formés dans les spécialités dont le département d'accueil dispose de plus de potentialités.

Roger Ngombé

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 28 octobre 2022

Le Conseil des ministres s'est réuni au Palais du peuple, ce vendredi 28 octobre 2022, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat. Seize affaires étaient inscrites à son ordre du jour, à savoir :

trois projets de lois, au titre respectivement des ministères en charge de l'Environnement et de l'Enseignement supérieur, onze projets de décrets, présentés par six ministères sectoriels, une communication sur les travaux de la revue du programme soutenu par la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI) par le ministère de l'Economie et des Finances. Et pour terminer, des nominations, au titre des ministères du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation ; du Contrôle d'état, de la Qualité, du Service public et de la Lutte contre les antivaleurs ; de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones ; des Postes et Télécommunication et de l'Economie numérique ; et, enfin, de la Réforme de l'état.

Ainsi, le Conseil des ministres a examiné les projets de lois ci-après :

I-Ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo

Invitée par le Président de la République à prendre la parole, Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, a présenté le projet de loi portant sur la gestion durable de l'environnement en République du Congo.

Le projet de loi a le mérite d'intégrer les préoccupations actuelles relevées à l'échelle internationale, notamment la gestion durable des tourbières, la gestion durable de la biodiversité et de la biosécurité, le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux, le contrôle de la production, l'importation, l'exportation, la réexportation, la vente, la distribution et l'utilisation des pesticides et engrais agricoles ou produits assimilés, la prise en compte des mesures de gestion des risques de catastrophe et gestion des catastrophes, l'éducation environnementale, la responsabilité civile en cas de dommage causé à l'environnement.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant gestion durable de l'environnement en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II-Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique

En l'absence de Mme Delphine Edith Emmanuel née Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique en mission, le ministre des Hydrocarbures, M. Bruno Jean Richard Itoua, a été invité à présenter aux membres du Conseil des ministres deux projets de lois, à savoir :

projet de loi portant création de l'Agence nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur ; Projet de loi portant création de l'université de Pointe-Noire.

L'exigence par le Cames pour la mise en place des mécanismes d'assurance qualité impose l'élaboration de cet avant-projet de loi portant création de l'Agence nationale d'assurance qualité.

Le projet de loi portant création de l'université de Pointe-Noire, quant à lui, s'inscrit dans un vaste mouvement de renforcement des capacités d'offre de formation, fondé sur la mise en place des structures de formation permettant de favoriser l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et compétences, en adéquation avec les besoins du développement et les emplois disponibles ou potentiels, problématique chère et faisant partie des engagements de longue date et récents de monsieur le président de la République.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé les deux projets de lois. Ils seront transmis au Parlement pour examen et adoption.

Ensuite, le Conseil des ministres a examiné les projets de décrets présentés par six ministères.

III-Ministère des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement

Invité à son tour par le président de la République, M. Pierre Mabilia, ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des Relations avec le Parlement, a présenté aux membres du Conseil des ministres un projet de décret portant affectation à l'université de Pointe-Noire d'un terrain non bâti, dans le district de Loango, département du Kouilou.

La construction de cette université qui entend se hisser aux standards des meilleures universités d'Afrique requiert la mobilisation d'un espace foncier à même de recevoir les infrastructures administratives, pédagogiques et de recherche, les bâtiments destinés aux œuvres universitaires, les installations sportives et de loisir à l'usage des facultés, les écoles supérieures, les instituts et les laboratoires.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret.

IV-Ministère des Industries minières et de la Géologie

Invité à son tour par le président de la République, M. Pierre Oba, ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la Géologie, a présenté aux membres du Conseil des ministres trois projets de décrets. Il s'agit des projets ci-après :

projet de décret portant attribution à la Société de recherche et d'exploitation minière d'un permis de recherches minières pour l'or, dit « permis Léfo », dans le département de la Lékoumou ; projet de décret portant premier renouvellement à la société Zhi Guo Pétrole d'un permis de recherches minières pour la potasse et les sels connexes, dit « permis Makola-Ouest », dans le département du Kouilou ; projet de décret portant premier renouvellement à la société Congoying mine d'un permis de recherches minières pour les potasses, dit « permis Makola-Est », dans le département du Kouilou ;

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé les trois projets de décrets.

V-Ministère des Hydrocarbures

Invité également par le président de la République, M. Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, a présenté aux membres du Conseil des ministres un projet de décret portant attribution à la Société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit « permis Holmoni ».

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'exploration, au titre du deuxième renouvellement, la société Wing Wah Exploration et production pétrolière SAU a réalisé une seconde découverte d'un gisement dit Holmoni. Ce gisement a mis en évidence des réservoirs minéralisés à hydrocarbures liquides, principalement sur la zone du permis d'exploration Kayo, précisément dans le bloc nord.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret.

VI-Ministère de l'Economie forestière

Invité par le Président de la République, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière a présenté aux membres du Conseil des ministres trois projets de décrets, à savoir :

projet de décret portant création du parc national d'Ogoué-Lékéti;

projet de décret portant approbation du plan d'aménagement du Parc national d'Odzala-Kokoua ; projet de décret portant création, attributions et fonctionnement de l'organe national de régulation du carbone forestier dénommé « Comité national carbone forestier ou task force carbone forestier ».

Pour enrichir l'offre congolaise en matière de structures de notre biodiversité de protection, il est apparu la nécessité d'ériger sur le site d'Ogooué-Lékéti un parc national sous la dénomination Parc national d'Ogooué-Lékéti qui répond à la vision du plan de la Comifac.

S'agissant du Parc national d'Odzala-Kokoua, sans doute le plus emblématique de notre pays, il s'inscrit depuis 2018 sur la liste des zones humides d'importance de la Convention de Ramsar où les différents écosystèmes forestiers qu'il renferme jouent un rôle déterminant dans la séquestration du carbone.

L'adoption d'un texte portant approbation de son plan d'aménagement apparaît donc comme l'aboutissement d'un processus de longue haleine.

Enfin, c'est au titre de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020, qu'il est prévu un organe national regroupant toutes les parties prenantes concernées qui assurerait la régulation, le suivi et le contrôle du marché carbone

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé les trois projets de décrets.

VII-Ministère de la Santé et de la Population

Le président de la République a par la suite invité M. Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la Population, qui à son tour a présenté aux membres du Conseil des ministres deux projets de décrets :

projet de décret portant approbation des statuts de l'hôpital général de Djiri ; projet de décret portant approbation des statuts de l'hôpital général de Ngoyo.

Les projets de décrets soumis s'inscrivent dans le cadre des lois qui créent ces deux hôpitaux. Ces statuts marquent un ancrage évolutif de la gouvernance hospitalière et la volonté affirmée d'instaurer de nouveaux acteurs dans les organes consultatifs de ces hôpitaux.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé les deux projets de décrets.

VIII-Ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public

Invité à son tour par le président de la République, M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, a présenté aux membres du Conseil des ministres un projet de décret déterminant les modalités d'allocation des crédits budgétaires et de décaissement prioritaire des fonds au profit des établissements scolaires d'enseignement général et des formations sanitaires de base.

L'optimisation de la gestion financière des établissements scolaires et des formations sanitaires de base a été retenue au nombre des mesures à remplir par l'Etat. Ce décret prend en compte la décentralisation engagée dans notre pays.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de décret.

IX-Communication

Pour terminer, le Conseil des ministres a suivi une communication sur les travaux de la revue du programme soutenu par la facilité élargie de crédit du FMI.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, au nom de M. Jean Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des Finances en mission, a fait une restitution complète et exhaustive des travaux relatifs à la seconde revue du programme.

Dans ce cadre, une délégation congolaise a effectué à Washington une

mission du 20 au 26 octobre 2022, à l'occasion des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

En marge de celles-ci, la délégation a poursuivi les négociations relevant de la deuxième revue du programme soutenu par la facilité élargie de crédit du FMI. En outre, la délégation a eu des entretiens avec la Banque mondiale relatifs à la mobilisation des appuis budgétaires. Des entretiens ont également eu lieu avec les responsables du trésor américain disposés à développer une coopération avec le Congo.

Au cours des travaux qui ont eu lieu à Brazzaville et à Washington, les deux parties se sont également accordées sur les hypothèses ainsi que sur les principaux éléments constitutifs du projet de budget, exercice 2023.

X-Des nominations

Au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes.

Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation

Directeur général du commerce extérieur : M. Alain Bayeni, administrateur en chef des SAF de 11e échelon. Directeur général du centre congolais du commerce extérieur : M. Emmani Saturnin Akoli, administrateur des SAF de 5e échelon.

Ministère du contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs

Directeur général du contrôle d'Etat : M. Georges Charles Christ Tambaud, administrateur en chef des SAF de 8e échelon. Directrice générale de la qualité du service public : Mme Ikiya Laurente Okouya, experte en gestion des risques. Directrice générale de la lutte contre les antivaleurs dans l'administration publique : Mme Raïssa Kartelle Iloki, juriste, manager financier.

Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Secrétaire général à la justice : M. Aristide Mathieu Clotaire Okoko, enseignant chercheur à l'Université Marien-Ngouabi. Inspecteur général des juridictions et des services judiciaires : M. Guy-Rufin Kampakol-Antouoni, magistrat hors catégorie. Inspecteur général adjoint des juridictions et des services judiciaires : M. Joseph Mankou, magistrat. Directeur général des droits humains et des libertés fondamentales : M. Cyr Maixent Tiba, administrateur des SAF de 6e échelon.

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique

Président du comité de direction du Fonds de service postal universel : M. François Abandza, professeur certifié des lycées de 8e échelon.

Ministère en charge de la Réforme de l'Etat

Directeur général de la modernisation de l'Etat : M. Fred Rychel Guembot, administrateur des SAF de 8e échelon. Directeur général de l'évaluation des réformes : M. Sagesse Aimé Ondongo, enseignant chercheur permanent.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13 h 57.

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 2022

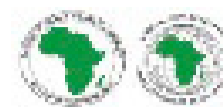
Pour le ministre de la Communication et des Médias, porte-parole du gouvernement, en mission

Le ministre des Hydrocarbures

Bruno Jean Richard Itoua



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



« Projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I »

Secteur : « transport »

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-245 :- AMI N° 004-2022 /MATIER/DGGT/CET-CEP (RELANCE)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement, afin de couvrir le coût du « Projet de la route Ndendé-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I », et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à la réalisation de l'Audit environnemental et social du projet Ndendé-Doussala-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville-Brazzaville-pointe – noire, tronçon Dolisie-Kibangou (93km). Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'examen des procédures et des pratiques afin de vérifier le degré de respect des législations/règlementations/normes en matière de gestion environnementale et sociale du projet et (ii) l'évaluation de la mesure dans laquelle les principes et instructions internes des traitements des problèmes environnementaux et sociaux (y compris le mécanisme de gestion des plaintes-MGP) ont été appliqués. La durée maximale de la mission est de 45 jours, hors délais de validation.

2. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral logée au de la Délégation Générale aux Grands Travaux (CGGT), ci-après dénommée « Organe d'Exécution du projet » invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent

produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (une lettre de motivation ne dépassant pas deux pages; un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé faisant état de la qualification et de l'expérience professionnelle; les justificatifs de l'expérience professionnelle du candidat; copies des diplômes et autres certificats).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition de Mai 2008, révisée en Juillet 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (les termes de référence) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09h à 14h, heure locale, (TU+ 1).

Coordination Technique/Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral-projets BAD, Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté

de l'Aéroport Maya-Maya). - BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 868 68 35, E-mail : ceprbaddggt@gmail.com ; payima6@gmail.com ; batoung123@gmail.com.

5. Les expressions d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 25 novembre 2022 à 12h 30mn (Heure locale, TU+ 1) et porter expressément la mention :

« AMI N° 004-2022 /MATIER/DGGT-CET-CEP/ Services d'un consultant individuel pour la réalisation de l'« Audit environnemental et social du projet Ndendé-Doussala-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville-Brazzaville-pointe – noire, tronçon Dolisie-Kibangou (93km) avec la construction d'un pont sur le Niari (385m). »

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur du projet Ndendé-Doussala-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville-Brazzaville-pointe – noire

Fait à Brazzaville, le 26 octobre 2022

Le Coordonnateur,

Signé
BATOUNGUIDIO

« Projet de la route Ndende-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I »

Secteur : « transport »

N° d'Identification du Projet : P-Z1-DB0-245

AMI N° 003-2022 /MATIER/DGGT/CET-CEP (RELANCE)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement, afin de couvrir le coût du « Projet de la route Ndendé-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville – Phase I » et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer les prestations relatives à l'évaluation finale du Plan complet d'Indemnisation et de Réinstallation (PCR) du Projet d'aménagement et de bitumage de la section Dolisie-Kibangou (93km) avec la construction d'un pont sur le Niari (385m).

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres : (i) l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan complet d'Indemnisation et de Réinstallation; (ii) l'audit final conformément à la réglementation nationale en vigueur au moment de l'approbation du projet et aux politiques et aux directives pertinentes des règles et procédures en matière de sauvegardes environnementale et sociale de la BAD, ainsi que (iii) la sauvegarde opérationnelle SO2 de la BAD liée à la réinstallation involontaire des populations. La durée maximale de la mission est de 60 jours, hors délais de validation.

2. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral logée au sein de la Délégation Générale aux Grands Travaux (CGGT), ci-après dénommée « Organe d'Exécution du projet » invite

les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (une lettre de motivation ne dépassant pas deux pages; un Curriculum Vitae détaillé, daté et signé faisant état de la qualification et de l'expérience professionnelle; les justificatifs de l'expérience professionnelle du candidat; copies des diplômes et autres certificats).

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, Edition du 15 Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de l'inclure dans la liste restreinte.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires (les termes de référence) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09h à 14h, heure locale, (TU+ 1).

Coordination Technique/Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral-projets BAD,

Croisement Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO – 2, Route de la Base militaire, 5ème étage de l'Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté de l'Aéroport Maya-Maya). - BP : 14 729 ; Tél. : (+242) 05 386 35 32 ; 06 956 86 64,

E-mail : ceprbaddggt@gmail.com ; payima6@gmail.com ; batoung123@gmail.com

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 20 novembre 2022 à 12h 30mn (Heure locale, TU+ 1) et porter expressément la mention :

« AMI N° 003-2022 /MATIER/DGGT-CET-CEP/ Services d'un consultant (individuel) pour la réalisation l'évaluation finale du Plan complet d'Indemnisation et de Réinstallation (PCR) du Projet d'aménagement et de bitumage de la section Dolisie-Kibangou (93km) avec la construction d'un pont sur le Niari (385m). »

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur de la Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral

Fait à Brazzaville, le 26 octobre 2022

Le Coordonnateur,

Signé
BATOUNGUIDIO.-

JUSTICE

Les magistrats appelés au respect de la déontologie professionnelle

Le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, s'est entretenu le 27 octobre, à Pointe-Noire, avec les magistrats des cours et tribunaux des départements du sud du pays. Accompagné de Gilbert Mouyabi, procureur général près cette cour, il a indiqué que la justice a perdu de son auréole et se présente de nos jours comme une femme laide, profondément détestable.

Henri Bouka a martelé qu'il ne peut y être accepté et toléré qu'à cause de l'égarement d'une poignée des magistrats, qu'un grand corps de l'Etat comme la justice soit constamment blâmé, décrédibilisé, contesté avec une image profondément dégradée. Les animateurs de justice, a-t-il dit, sont montrés du doigt comme des parias infréquentables que l'on regarde avec ironie. En effet, il a dénoncé quelques comportements blâmables.

« Les magistrats ne sont pas des demi-dieux qui font comme ils veulent, ils doivent rendre compte à leur hiérarchie et aux lois et règlements de la République. Ceux qui ont commis des fautes graves

seront sanctionnés à travers la liste d'aptitude. Nous voulons d'une justice auréolée, forte, triomphante, respectée et adulée, qui s'impose au sein d'un Etat de droit. Une justice à laquelle chacun de nous a été nommé à la fonction qu'il occupe présentement », a-t-il indiqué.

Le premier président de la Cour suprême a rappelé que le système judiciaire congolais est gouverné par trois principes fondamentaux, à savoir la publicité des débats, le principe du contradictoire et le principe du double degré de juridiction. La Cour suprême, la plus haute instance juridique du Congo, a pour principale mission de contrôler les décisions rendues par



Les magistrats des départements de Pointe-Noire, du Niari et de la Bouenza/Adiac

les cours et tribunaux du pays, de s'assurer que dans chaque cas d'espèce la loi a été bien interprétée, que les décisions ont été suffisamment et correctement motivées conformément à la loi. Pour sa part, Gilbert Mouyabi a expliqué que les bruits sourds, amples et prolongés

entendus en réaction de cette justice évoquent une force menaçante de l'institution judiciaire. « Le comportement des magistrats aujourd'hui est à l'origine d'une insécurité juridique pour tous, un comportement qui ne rassure personne et n'honore

pas la justice congolaise à la grande désolation de l'opinion, des gouvernants et du peuple qui nous ont fait confiance. Il s'agit en effet des comportements récurrents qu'il faut absolument combattre », a-t-il déclaré.

Séverin Ibara



NSIA ETUDES ET NSIA RETRAITE, DES PRODUITS D'ASSURANCE DE QUALITÉ AU PROFIT DES POPULATIONS CONGOLAISES

Depuis 2005, NSIA Vie Assurances au Congo, assureur de référence agréé par le Ministère des Finances sous le numéro 6485/MEFB/CAB, a lancé sur le marché Congolais des produits d'assurance spécialement étudiés pour pallier les aléas de la vie.

NSIA ETUDES et NSIA RETRAITE font partie de cette catégorie de produits et sont disponibles à tous, dans ses différents bureaux directs et chez les agents partenaires*.

Avec **NSIA ETUDES**, la préparation de l'avenir de vos enfants en toute sérénité devient plus aisée et certaine. Ce contrat vous permet de constituer une épargne qui servira au règlement des frais de scolarité de vos enfants le moment venu. Grâce à son expertise, NSIA Vie ASSURANCES vous garantit un fonds pour financer les études supérieures de vos enfants dès la souscription. Ainsi, en cas de départ soudain ou d'invalidité totale ou permanente, ce fonds sera transmis en toute sécurité au bénéficiaire nommément désigné dans votre contrat.

Parallèlement **NSIA RETRAITE** est un dispositif d'épargne à long terme qui vous permet de constituer une épargne complémentaire au moment de votre départ à la retraite. Cette épargne retraite vous sera reversée sous la forme d'une rente périodique ou d'un capital. Choisir **NSIA RETRAITE**, c'est profiter d'une épargne rémunérée à 3,5% par an. Avec NSIA RETRAITE, vous choisissez librement qui pourra être bénéficiaire de votre

contrat, en cas de départ soudain. Il est à noter qu'avec **NSIA RETRAITE, votre épargne ne tombera pas dans la succession familiale, elle sera reversée exclusivement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) dans le contrat.** Avec l'option décès de **NSIA RETRAITE**, vous bénéficiez en plus d'un capital décès qui équivaut à 10 fois le cumul de vos cotisations annuelles. NSIA RETRAITE vous garantit enfin un capital non imposable, des gains qui peuvent être déduits de votre IRPP conformément à la loi des finances de 2015.

Tout autre type de contrat Epargne Retraite/Etudes ne bénéficie pas de tels avantages si ce n'est que ceux souscrits chez un assureur Vie.

NSIA ETUDES et NSIA RETRAITE vous assurent un avenir plein de sérénité.

Alors faites le bon choix, celui de l'assureur de métier qui vous accompagne à tout moment !

NSIA, le vrai visage de l'assurance.

(*) Tous les contrats d'assurance Vie souscrits chez nos partenaires bancaires (LCBbank, Crédit du Congo, BCI, Société Générale du Congo, BGFIBank et tous ceux à venir) bénéficient des mêmes avantages que ceux souscrits dans nos agences et bureaux directs.

DÉVELOPPEMENT MONDIAL

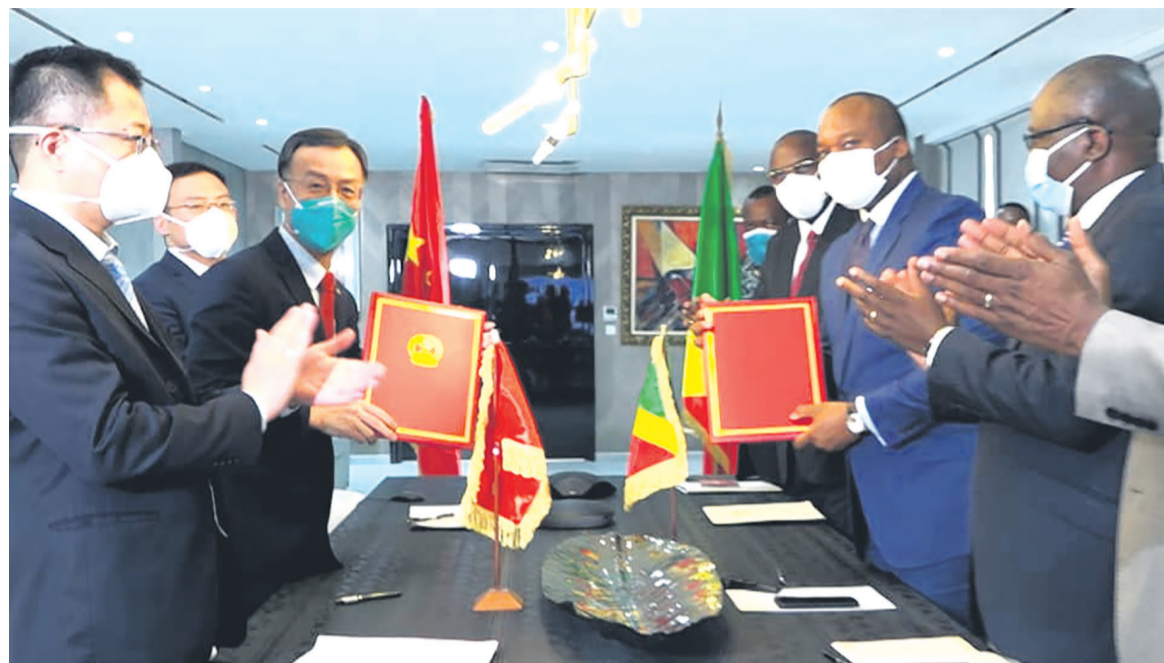
La Chine promet un avenir plus radieux et prospère pour l'humanité

Au terme du 20^e congrès du Comité central du Parti communiste chinois (PCC), le président Xi Jinping s'est engagé à œuvrer en faveur d'un avenir plus radieux du monde et du continent africain, notamment du Congo, en particulier.

« Le peuple chinois souhaite travailler main dans la main avec tous les peuples du monde pour ouvrir un avenir plus radieux à l'humanité. La modernisation chinoise ne contribue pas seulement à la construction nationale. Elle contribue aussi à la paix et au développement dans le monde en vue d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité », a déclaré Xi Jinping à l'ouverture du congrès.

Premier moteur de la croissance mondiale, la Chine est un grand fournisseur de biens publics. Face aux grands défis de développement et de sécurité, elle a lancé l'Initiative pour le développement mondial en vue d'une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 des Nations unies.

Selon le dirigeant chinois, l'engagement international de son pays se traduit par l'intensification de la coopération gagnant-gagnant avec le continent africain. Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine et des neuf programmes de coo-



La Chine et le Congo sont liés par une amitié et une coopération prometteuse/Adiac

pération lancés en 2021, les deux parties ont conjugué leurs efforts pour bâtir une communauté d'avenir parta-

gé Chine-Afrique à l'ère nouvelle.

Cette coopération a abouti à la réalisation de plusieurs

grands projets au niveau continental pour le plus grand bien et des intérêts partagés, indique le rapport du congrès

« Le peuple chinois souhaite travailler main dans la main avec tous les peuples du monde pour ouvrir un avenir plus radieux à l'humanité. La modernisation chinoise ne contribue pas seulement à la construction nationale. Elle contribue aussi à la paix et au développement dans le monde en vue d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité »

du PCC. En République du Congo, cette coopération a permis de grandes réalisations ayant contribué, ces dix dernières années, au développement économique local et au bien-être de la population. Dans le cadre des perspectives du développement pour les cinq ans à venir et au-delà, la Chine entend suivre la voie de sa modernisation et s'engage à accroître ses investissements pour accompagner les autres pays en développement comme le Congo dans ses efforts de construction nationale. « Aucun doute que les visions de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, appuyées par une coopération sino-africaine toujours plus fructueuse, deviendront une réalité », a souligné le président chinois, précisant que son pays et le Congo sont liés par une amitié solide et une coopération prometteuse. Pour ce faire, « Il est temps de saisir l'opportunité offerte par la modernisation chinoise pour aller plus vite et plus loin », a-t-il ajouté.

Guy-Gervais Kitina
avec Xinhua

REFLEXION

Sur le nouveau monde ...

Le nouveau monde dont il est ici question surgit des multiples changements qui se produisent sous nos yeux depuis trois décennies. Si l'on n'en connaît pas encore totalement les données réelles étant donné la complexité des équations stratégiques qui accompagnent son émergence, l'on peut dès à présent réfléchir aux effets qu'il aura à plus ou moins long terme sur la communauté humaine dans son ensemble. D'où cette réflexion qui est le fruit des simples observations de l'actualité quotidienne.

Contrairement aux apparences le point fondamental du changement qui s'opère sous nos yeux n'est pas le rééquilibrage des grandes puissances que provoquent sur la scène mondiale l'affirmation de la puissance de la Chine et de l'Inde, la renaissance de la Russie et l'affaiblissement sans doute provisoire du camp occidental. Il résulte de l'accélération du phéno-

mène dit de « l'émergence » qui place au cœur des mouvements en cours et à venir ce que l'on appelait le « tiers-monde » dans la deuxième moitié du siècle précédent.

Du fait de leur poids démographique, de leur richesse potentielle et de l'importance des ressources naturelles qu'ils détiennent, les pays de l'hémisphère sud, situés pour l'essentiel en Amérique latine et en Afrique, s'imposent lentement mais sûrement comme les véritables moteurs de l'économie mondiale. Certes, la plupart d'entre eux sont encore pauvres, surendettés, toujours surexploités par les puissants groupes industriels de l'hémisphère nord, mais leurs dirigeants n'ont pas d'autres politiques à suivre, si du moins ils veulent rester au pouvoir durablement, que d'accélérer les mécanismes qui permettront à leurs peuples de vivre mieux.

Le principal ressort du processus

qui se met en place dans cette partie du monde est l'ouverture planétaire qu'ont générée tout au long des deux dernières décennies les avancées technologiques, tout spécialement dans le domaine de la communication. Il suffit, pour le comprendre et s'en convaincre, de regarder comment les nouvelles générations africaines et latino-américaines vivent désormais immergées dans l'univers informatique, communiquent instantanément entre elles, abolissent l'espace et le temps grâce aux téléphones portables et aux ordinateurs, nourrissent les réseaux sociaux, bref sont connectées instantanément et de façon permanente les unes aux autres.

Le deuxième ressort du processus d'émergence du nouveau monde dont il est ici question est certes plus discret, moins visible, mais il est tout aussi important : il s'agit de la prise de conscience par les Etats et les gouver-

nants d'une même zone géographique de la nécessité de renforcer leurs liens, d'abaisser les barrières artificielles qui les séparent, de construire des communautés cohérentes et donc puissantes. Un mouvement qui s'accélère tout particulièrement en Afrique centrale, dont les effets positifs se font d'ores et déjà sentir dans tous les domaines et qui provoquera lui-même tôt ou tard une adaptation de la gouvernance mondiale aux nouvelles réalités de ce temps.

Le nouveau monde qui s'organise sous nos yeux sera dans les années et les décennies à venir le véritable moteur de la communauté mondiale. Mieux vaudrait pour les Etats-Unis et l'Union européenne le comprendre dès maintenant et en anticiper les conséquences comme le font tout spécialement la Chine et la Russie. L'enjeu est à tous égards gigantesque !

Jean-Paul Pigasse